

La Tribune.fr

Les entreprises peu mobilisées sur le stress

05/11/2009

Les plus grandes d'entre elles doivent engager des négociations sur le stress au travail avant le 1er février 2010.

« Ces risques psychosociaux, nous les avons longtemps sous-estimés, parce qu'il est plus facile de repérer quelqu'un qui tombe dans un haut-fourneau que quelqu'un qui souffre », déclarait voilà trois semaines Xavier Darcos, le ministre du Travail, lors du lancement du plan d'urgence face au stress au travail. Il aura malheureusement fallu la vague de suicides chez France Télécom pour que le projecteur soit à nouveau braqué sur ces risques psychosociaux au travail. Le phénomène n'est pas nouveau, mais prend de l'ampleur en période de crise.

Dans un rapport sur la santé au travail rendu public hier, le député Nouveau Centre du Nord, Francis Vercamer, rappelle que 23 % des salariés sont soumis au « job strain » : emploi à stress élevé caractérisé par une forte demande psychologique et une faible latitude décisionnelle, ce qui représente un risque pour leur santé physique et psychique. Mais rares sont les entreprises à avoir devancé l'appel de Xavier Darcos à négocier sur le sujet avant le 1er février 2010. Pourtant, elles y ont tout intérêt. Pour la santé de leurs salariés en premier lieu, mais également pour leur santé financière. Le coût des risques psychosociaux est évalué par les experts du BIT entre 1 % et 4 % du PIB, soit entre 19,5 et 78 milliards d'euros pour la France en 2008.

accords de branche

C'est souvent après des suicides de leurs salariés que les entreprises ont agi, comme chez Renault, après la vague de suicides fin 2006, début 2007. Le constructeur automobile a lancé début 2007 un plan auprès de 15.000 salariés de sites d'ingénierie (création de responsables de ressources humaines de proximité, réduction des horaires d'ouverture ou encore formations pour la détection des personnes en détresse), qu'un récent suicide est venu mettre à mal. Dans d'autres entreprises, la question du stress fait l'objet d'une charte (Air France) ou d'un accord (PSA Peugeot-Citroën). Chez Thales, un accord signé en juillet sur la santé au travail systématise notamment la formation de l'encadrement aux risques psychosociaux. Quant à l'accord de branche sur la mesure et la prévention du stress au travail dans les Caisses d'Épargne signé le 15 juillet ou la convention-cadre portant sur la prévention des risques psychosociaux au sein des établissements du secteur social et médico-social, ils font figure de modèle sur le sujet.